

Bertry infos
Décembre 2023
www.bertry.fr

Mairie de Bertry
1, rue Léon Gambetta
59980 BERTRY

03 27 75 18 02
mairiedebertry@orange.fr

BERTRY INFOS

Le magazine de la ville de BERTRY.



Bonne Année 2024 !!



Sommaire



1 *Infos pratiques*

La Mairie :

Tél : 03 27 75 18 02
Mail : mairiedebertry@orange.fr
Site : www.bertry.fr

1, rue Léon Gambetta - 59980 BERTRY

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 08h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00
Le samedi : 09h00 - 12h00

Communauté d'agglomération (CA2C) :

Tél : 03 27 75 84 79
Mail : secretariat@caudresis-catesis.fr
Site : www.caudresis-catesis.fr

SIAVED :

Pour plus d'infos sur :

- La collecte de vos déchets,
- La réparation/remplacement d'un bac,
- Les horaires des déchèteries,
- La carte d'accès aux déchèteries.

Tél : 08 00 77 55 37
Site : www.siaved.fr

SAMU : 15

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Pharmacie de garde : www.servigardes.fr



Le Site internet :

Des articles et informations présentant la vie du village paraissent régulièrement sur le site de la commune - www.bertry.fr - Ils sont généralement présentés sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus long. Les manifestations sont également mises en ligne.

PanneauPocket :

Téléchargez l'application PanneauPocket, recherchez la commune ou le code postal, cliquez sur le coeur pour l'ajouter au favoris et recevez toutes les notifications des infos et futures manifestations sur la commune.





Mesdames, Messieurs,

La chute des feuilles, les soirées plus longues et les pluies de ces derniers jours, nous font penser à l'hiver et l'arrivée d'une nouvelle année.

Celle qui se termine, peut-être classée comme année de transition avec un covid qui réapparaît de temps à autres auquel s'ajoute l'agression de pays par des voisins, chose assez rare à cette échelle depuis la seconde guerre mondiale avec son cortège de destructions, de massacres et de souffrances...

Nos souhaits vont, en cette période vers une fin des conflits dans le monde afin d'épargner la vie de très nombreux innocents et limiter ainsi une crise énergétique sans précédent impactant les populations, les entreprises mais aussi les collectivités. Contrairement à une idée commune largement répandue, la commune de BERTRY ayant plus de 10 agents n'est pas protégée de la hausse des coûts de l'énergie par les Tarifs Réglementés de Vente. Elle subit donc de plein fouet la hausse des tarifs. Sans oublier une inflation galopante qui grève tous les budgets publics ou privés.

Des mesures ont été prises dans chaque service municipal afin de limiter et d'optimiser les consommations énergétiques. BERTRY, comme beaucoup d'autres collectivités et de particuliers, a souffert des conditions économiques qui ont impacté notre pays et l'Europe. Grâce aux efforts de chacun, les

activités des associations ont pu, pratiquement toutes, être maintenues. De nombreux locaux étant mis à disposition de celles-ci, nous comptons également sur leur mobilisation à travers des éco-gestes quotidiens afin de limiter le gaspillage. Merci à tous ceux, qui, loin de baisser les bras, se sont largement investis pour maintenir vivante la vie associative.

La lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la nature et de la biodiversité sont également des causes locales, nationales et internationales. Nous n'échapperons pas aux effets négatifs du réchauffement climatique. Si nous n'avons pas connu d'épisodes d'inondations en cette période pluvieuse, nous rappelons qu'il est du devoir de chacun de préserver cette nature.

Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. Antoine de Saint-Exupéry

Des actions sont mises en place dans le village aussi bien dans les écoles, par nos jeunes et nos employés afin de réduire ces impacts négatifs.

Cette année 2023 fut celle de l'ouverture du local du 12 qui prend peu à peu sa vitesse de croisière en tant que « tiers lieux à la campagne ». D'ici quelques jours, la fibre y sera installée ce qui permettra de lancer de nouvelles activités. (cours d'informatique, généalogie, jeux, etc...) Les animations de la semaine bleue ont déjà permis de faire connaître cette structure, moins énergivore de par son volume et ses aménagements. Cette année fut aussi celle qui a vu l'arrivée de la vidéo surveillance qui, si elle est dissuasive, ne couvre que les axes principaux et les entrées des établissements scolaires tout en respectant bien entendu la vie privée des Bertrésiens.

En 2024, nous espérons pouvoir passer tous les bâtiments communaux à la fibre, nous permettant ainsi de mettre en place une gestion plus rigoureuse du fonctionnement. Cette installation qui

a évidemment un coût, modernisera fortement la commune dans l'avenir.

La période de Noël est toujours très attendue par tous et particulièrement par les enfants pour qui la féerie de cette fête n'a pas disparu. Malheureusement, d'autres apprécient aussi ce moment de l'année et les cambriolages qui ont fortement diminué, risquent de reprendre. Soyez donc très vigilants. Une autre calamité vient, de plus en plus souvent, gâcher notre tranquillité : le démarchage à domicile qui s'adresse, prioritairement aux personnes âgées ou seules. Je rappelle ici que, dans notre commune, tout démarchage à domicile est interdit et que tout démarcheur doit se signaler en mairie pour obtenir une attestation de déclaration que chacun doit lui réclamer.

Beaucoup de choses ont déjà été présentées, d'autres le sont dans ce bulletin et nous vous donnons rendez-vous lors de la traditionnelle cérémonie des vœux pour une présentation plus approfondie de nos futurs projets.

C'est en ayant une pensée plus particulière pour celles et ceux qui souffrent, de la crise économique ou d'une santé plus fragile, que nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année nouvelle. Qu'elle nous apporte l'énergie mais surtout la sérénité, la solidarité et l'union, notions qui s'effritent avec le temps.... Que cette année nouvelle vous rassemble toutes et tous en famille.

*Bonne Année
2024
et Bonne Santé
à toutes et tous*

Le Maire,
Jacques OLIVIER



Invitation
BERTRY
2024

Jacques OLIVIER
Maire de Bertry

et l'ensemble des
membres du Conseil Municipal

Monsieur Jacques OLIVIER et les membres
du Conseil Municipal vous présentent leurs
meilleurs voeux pour cette année nouvelle.

Ils seraient honorés de votre présence
lors de la traditionnelle cérémonie des
voeux du Maire qui se déroulera

Le samedi 06 janvier 2024 à 18h00

à la salle des fêtes
rue Léon Gambetta



#Bertry *Calendrier de collecte 2024*



JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
L	1	1	J	1		V	1		L	1	14	M	1		S	1	
M	2		V	2		S	2		M	2		J	2		D	2	
M	3		S	3		D	3		M	3		V	3		L	3	23
J	4		D	4		L	4	10	J	4		S	4		M	4	
V	5		L	5	6	M	5		V	5		D	5		M	5	
S	6		M	6		M	6		S	6		L	6	19	J	6	
D	7		M	7		J	7		D	7		M	7		V	7	
L	8	2	J	8		V	8		L	8	15	M	8		S	8	
M	9		V	9		S	9		M	9		J	9		D	9	
M	10		S	10		D	10		M	10		V	10		L	10	24
J	11		D	11		L	11	11	J	11		S	11		M	11	
V	12		L	12	7	M	12		V	12		D	12		M	12	
S	13		M	13		M	13		S	13		L	13	20	J	13	
D	14		M	14		J	14		D	14		M	14		V	14	
L	15	3	J	15		V	15		L	15	16	M	15		S	15	
M	16		V	16		S	16		M	16		J	16		D	16	
M	17		S	17		D	17		M	17		V	17		L	17	25
J	18		D	18		L	18	12	J	18		S	18		M	18	
V	19		L	19	8	M	19		V	19		D	19		M	19	
S	20		M	20		M	20		S	20		L	20	21	J	20	
D	21		M	21		J	21		D	21		M	21		V	21	
L	22	4	J	22		V	22		L	22	17	M	22		S	22	
M	23		V	23		S	23		M	23		J	23		D	23	
M	24		S	24		D	24		M	24		V	24		L	24	26
J	25		D	25		L	25	13	J	25		S	25		M	25	
V	26		L	26	9	M	26		V	26		D	26		M	26	
S	27		M	27		M	27		S	27		L	27	22	J	27	
D	28		M	28		J	28		D	28		M	28		V	28	
L	29	5	J	29		V	29		L	29	18	M	29		S	29	
M	30					S	30		M	30		J	30		D	30	
M	31					D	31					V	31				

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
L	1	27	J	1		D	1		M	1		V	1		D	1	
M	2		V	2		L	2	36	M	2		S	2		L	2	49
M	3		S	3		M	3		J	3		D	3		M	3	
J	4		D	4		M	4		V	4		L	4	45	M	4	
V	5		L	5	32	J	5		S	5		M	5		J	5	
S	6		M	6		V	6		D	6		M	6		V	6	
D	7		M	7		S	7		L	7	41	J	7		S	7	
L	8	28	J	8		D	8		M	8		V	8		D	8	
M	9		V	9		L	9	37	M	9		S	9		L	9	50
M	10		S	10		M	10		J	10		D	10		M	10	
J	11		D	11		M	11		V	11		L	11	46	M	11	
V	12		L	12	33	J	12		S	12		M	12		J	12	
S	13		M	13		V	13		D	13		M	13		V	13	
D	14		M	14		S	14		L	14	42	J	14		S	14	
L	15	29	J	15		D	15		M	15		V	15		D	15	
M	16		V	16		L	16	38	M	16		S	16		L	16	51
M	17		S	17		M	17		J	17		D	17		M	17	
J	18		D	18		M	18		V	18		L	18	47	M	18	
V	19		L	19	34	J	19		S	19		M	19		J	19	
S	20		M	20		V	20		D	20		M	20		V	20	
D	21		M	21		S	21		L	21	43	J	21		S	21	
L	22	30	J	22		D	22		M	22		V	22		D	22	
M	23		V	23		L	23	39	M	23		S	23		L	23	52
M	24		S	24		M	24		J	24		D	24		M	24	
J	25		D	25		M	25		V	25		L	25	48	M	25	
V	26		L	26	35	J	26		S	26		M	26		J	26	
S	27		M	27		V	27		D	27		M	27		V	27	
D	28		M	28		S	28		L	28	44	J	28		S	28	
L	29	31	J	29		D	29		M	29		V	29		D	29	
M	30		V	30		L	30	40	M	30		S	30		L	30	1
M	31		S	31					J	31					M	31	

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2024

Consultez le calendrier de votre commune sur www.siaved.fr
ou téléchargez l'appli **SIAVED INFOS** en flashant le QR Code !



CONSIGNES

- Merci de sortir vos bacs la veille au soir.
- Pensez à nettoyer vos bacs. En cas de casse, appeler le **0 800 775 537** Service & appel gratuits.
- Ne pas encombrer les trottoirs avec vos bacs, merci de les rentrer après la collecte.
- **Si votre bac est sorti trop tard après le passage du camion, aucun rattrapage ne pourra être effectué.**

AMIANTE

Dans le but de limiter les risques encourus, le SIAVED assure
une collecte en porte à porte de l'amiante



1- PRENDRE UN RENDEZ-VOUS

- Appelez au **0 800 003 793** Service & appel gratuits ou remplissez le formulaire en ligne disponible sur le : www.siaved.fr ou encore, adressez votre demande par mail via : amiante@siaved.fr.
- Suite au rendez-vous convenu, un agent vient à votre domicile afin d'estimer la quantité d'amiante à enlever **avant démontage** et vous donner quelques conseils.
- Le nombre de sacs «amiante» appelés «Big Bag» est défini selon le volume et un devis est établi pour la fourniture du (des) sac(s) - **tarif : 30€ le «big bag».**

2- COLLECTE DE L'AMIANTE

L'amiante n'est plus accepté en déchèteries !

- Une fois le devis accepté, les sacs vous sont livrés. Il vous suffit ensuite de les remplir (le remplissage et le conditionnement sont à faire par vos soins).
- Déposez les sacs à l'endroit déterminé par la personne du SIAVED où ils seront collectés à la date convenue.

L'amiante est un matériau dangereux, le port d'une combinaison, de lunettes, de gants, et d'un masque est VIVEMENT CONSEILLÉ !

Service gratuit et limité à 2 demandes par an et par foyer.



BON DE COMMANDE COMPOSTEURS



Le SIAVED s'est engagé dans une démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Nous produisons tous des déchets et le compostage est un moyen simple de les réduire ! C'est pourquoi le SIAVED propose à tous les citoyens de son territoire des composteurs à prix réduit.

En compostant nos déchets de cuisine et de jardin, nous pouvons réduire nos déchets de 100 kg/an/hab. tout en produisant un terreau naturel.

Différents modèles de composteurs vous sont proposés selon la taille de votre jardin.

Caractéristiques : composteurs en bois traité autoclave 4, NF environnement, fabriqués en France.

→ **Composteur 400l** (pour les jardins de moins de 400 m²)

Dimensions : l 85cm L 72cm h 84cm

→ **Composteur 600l** (pour les jardins de 400 à 1000 m²)

Dimensions : l 99cm L 85cm h 84cm



Dans les 6 semaines suivant votre demande, vous pourrez retirer votre composteur lors d'un temps d'échange et d'information.* Un bio-seau sera offert pour transporter vos déchets alimentaires au composteur !



* Pas de livraison à domicile

Plus d'information au

N° Vert 0 800 775 537

(numéro gratuit)

ou par mail :

prevention@siaved.fr



Service communication : mars 2023

Nom : Prénom :

Adresse:.....

Code postal :

Commune (obligatoirement sur le territoire du SIAVED) :

.....

Téléphone:.....

Adresse mail :

Je règle la somme de ___ € par chèque à l'ordre de : «Régie de recettes déchèterie prévention».

Fait à, le /.... /.....

Signature :

Je souhaite commander un composteur (limité à 2 composteurs par foyer) :

400 litres (quantité ___ : 15 € l'unité)

600 litres (quantité ___ : 18 € l'unité)

Bulletin et chèque à renvoyer au :

Service Prévention,
Opération Compostage,
SIAVED, 5 Route de Louches,
59282, DOUCHY LES MINES



Demande d'attribution de badge d'accès aux déchèteries du SIAVED

PARTICULIERS

Attention : un seul badge sera délivré par foyer gratuitement, le deuxième badge sera facturé 10€

Je soussigné(e) : Madame Monsieur (écrire en majuscule - merci)

(*) Champs obligatoires

Nom(*) :

Prénom(*) :

Adresse(*) :

Code postal(*) :

Commune(*) :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel(*) :

Souhaitez-vous un badge supplémentaire ? Oui Non

Si oui, merci de joindre votre règlement de **10€** en espèces ou par chèque à l'ordre de "Régie de recettes déchèteries - prévention".

En cas de perte ou de vol, le remplacement de votre badge sera facturé 10€.

Documents à joindre impérativement (documents conservés par le SIAVED) :

- copie de la carte nationale d'identité, de la carte de séjour ou du passeport,
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (ex : copie de la dernière facture d'électricité, de gaz, d'avis d'imposition...)
- si badge supplémentaire, joindre le chèque à l'ordre de "Régie de recettes déchèteries - prévention"

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits,

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur et je m'engage à le respecter sous peine de sanctions.

Fait à

Le

Signature du demandeur précédée de la mention "Lu et approuvé"

Votre badge sera envoyé à l'adresse postale indiquée ci-dessus.

Ce formulaire complété est à retourner accompagné des documents par courrier à l'adresse suivante :

SIAVED - Pass'Déchets - 5, route de Lourches 59282 DOUCHY-LES-MINES

ou par mail (uniquement pour la création d'un badge) : saisie1@siaved.fr

Les informations recueillies dans le présent formulaire ont pour objet le traitement et le suivi de votre demande. En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits sur le www.siaved.fr/donnees-personnelles

LES DECHETERIES :

CAUDRY

Déchèterie fermée le mercredi et les jours fériés.

Été (à partir du 28 mars) :

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h30 - Le dimanche de 9h00 à 12h00

Hiver (à partir du 31 octobre) :

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 - Le dimanche de 9h00 à 12h00

CLARY

Déchèterie fermée les lundi, mercredi et vendredi ainsi que les jours fériés.

Été (à partir du 28 mars) :

Mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 18h30 - Le dimanche de 9h00 à 12h00

Hiver (à partir du 31 octobre) :

Mardi, jeudi et samedi de 13h30 à 17h00 - Le dimanche de 9h00 à 12h00

WALINCOURT-SELVIGNY

Déchèterie fermée le lundi et les jours fériés.

Été (à partir du 28 mars) :

Du mardi au samedi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h30 - Le dimanche de 9h00 à 12h00

Hiver (à partir du 31 octobre) :

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00 - Le dimanche de 9h00 à 12h00

DEMANDEZ/RÉPAREZ VOTRE BAC DE COLLECTE

Vous habitez sur une commune de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) ? Votre poubelle a été détérioré ou volé ? Il est devenu trop grand ou trop petit ?

Le SIAVED assure directement la mise à disposition de nouveaux bacs et le remplacement des bacs usagés.

Vous pouvez effectuer votre demande :

en appelant le **0 800 775 537** (numéro vert, appel gratuit). Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ou en renseignant le formulaire à cette adresse : <https://www.siaved.fr/demandez-reparez-votre-bac-de-collecte>



LES ENCOMBRANTS

Vous résidez sur la (CA2C) Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis ?

Nous vous proposons le ramassage de vos encombrants à domicile gratuitement.

Comment procéder ?

Pour vous débarrasser de vos encombrants, appelez le **0 800 775 537** (numéro vert, appel gratuit), du lundi au samedi, de 08h00 à 18h00.

Il suffira de préciser le type d'encombrant et leur volume. Le jour convenu, vous devrez les déposer devant votre domicile avant 8h00.

Attention :

Ce service gratuit est limité à 2 demandes par an et par foyer, limite de 3m³ (l'équivalent de 3 petites remorques de voiture) par enlèvement, chaque objet ne doit pas dépasser 1,80 m et peser plus de 70 kg, ramassage dans les 2 semaines maximum après la prise de rendez-vous.

Déchets acceptés

- Objets volumineux : matelas, meubles, sommiers, gros cartons, vélos,...
- Déchets provenant du bricolage familial : portes, fenêtres, meubles de cuisine et de salle de bain,...
- Les objets ne doivent pas dépasser 1,80m et 70kg.

Déchets refusés (À déposer en déchèterie)

- Petits et gros électroménagers, matériels Hi-Fi et informatiques, ...
- Déchets automobiles : pneus, batteries,...
- Déchets de construction : placoplâtres, tôles, briques, gravats, pierres,...
- Toxiques : peintures, huiles, aérosols, produits phytosanitaires,...
- Déchets verts.
- Textiles.

#2024 *Calendrier des fêtes*



www.bertry.fr
PanneauPocket

Samedi	Cérémonie des voeux du maire
06	18h00
Janvier	Salle des fêtes

Dimanche	Loto de l'Harmonie de Bertry
14	14h00
Janvier	Salle des fêtes

Samedi	Portes ouvertes « La Misantroupe »
20	19h30
Janvier	Salle des fêtes
<hr/>	
	Tournoi de football
	Salle de sports

Samedi	Repas étoufette du Patrimoine
27	
Janvier	Salle des fêtes

Dimanche	Tournoi de Badminton
28	
Janvier	Salle de sports

Samedi	Assemblée Générale Dynamic Bertry
3	18h00
Février	Local « Le 12 »

Dimanche	Loto de l'Amicale Laïque
4	15h00
Février	Salle des fêtes

Samedi	Repas de l'U.S.B.C
10	
Février	Salle des fêtes

Samedi	Concours de « Air Guitar » par les « Tontons Rockeurs »
17	
Février	Salle des fêtes
<hr/>	
	Assemblée Générale Pétanque 2000
	18h00
	Local « Le 12 »

Samedi	Tournoi de Badminton
24	
Février	Salle de sports

Sam/Dim	Bourse petite enfance organisée par l'Escale de Beauvois-en-Cis.
02 & 03	
Mars	Salle des fêtes

Samedi	Concours de belote par l'U.S.B.C.
9	
Mars	Salle des fêtes

Sam/Dim	Foire Gastronomique
16 & 17	
Mars	Salle de sports

Dimanche	Tournoi de Badminton
24	
Mars	Salle de sports

Lundi	Chasse à l'oeuf
01	10h30
Avril	Place de la gare ou salle de sports

Samedi	Gala de danse de salon
06	
Avril	Salle des fêtes

Dimanche	Paris - Roubaix
07	
Avril	Animations place Fiévet

Samedi	Tournoi de Judo
13	
Avril	Salle de sports

Dimanche	Concert de printemps par l'harmonie
14	
Avril	Salle des fêtes

Mercredi	« Les gestes qui sauvent »
17	
Avril	Local « Le 12 »



Samedi 20 Avril	Soirée théâtre « la Misantroupe » 20h00 Salle des fêtes
------------------------------	--

Dimanche 21 Avril	Jeux de société en famille par l'A.P.E. Salle des fêtes
	Tournoi de Badminton Salle de sports

Samedi 27 Avril	Tournoi de Badminton Salle de sports
------------------------------	--

Dimanche 28 Avril	Souvenir des Déportés - Dépôt de gerbe - Vin d'Honneur Foyer des Anciens
--------------------------------	--

Mercredi 1 Mai	Fête du travail - Défilé - Remise des diplômes et vin d'Honneur Salle des fêtes
	Repas des Aînés Salle des fêtes

Lundi 6 Mai	Marche Multi Form 09h00 Salle des fêtes
--------------------------	--

Mercredi 8 Mai	Armistice 1945 - Défilé - Dépôt de gerbe - Vin d'Honneur Foyer des Anciens
-----------------------------	--

Jeudi 9 Mai	Ascension
--------------------------	------------------

Sam/Dim 11 & 12 Mai	Exposition Playmobil - Ch'tis coureurs Salle de sports
----------------------------------	--

Dimanche 12 Mai	BRADERIE / BROCANTE
------------------------------	----------------------------

Sam/Dim 18 & 19 Mai	ROPARUN - Animations Parc de la gare
----------------------------------	--

Lundi 20 Mai	Challenge de pétanque 2000 14h30 Salle des fêtes
---------------------------	---

Samedi 25 Mai	Représentation théâtre des enfants « la Misantroupe » Salle des fêtes
----------------------------	---

Samedi 8 Juin	Tournoi de Badminton Salle de sports
----------------------------	--

Dimanche 9 Juin	Elections Européennes
------------------------------	------------------------------

Samedi 15 Juin	Spectacle Magic Danse Salle des fêtes
-----------------------------	---

Mardi 18 Juin	Appel du 18 juin - Dépôt de gerbe 18h00 Foyer des Anciens
----------------------------	--

Sam/Dim 22 & 23 Juin	Festival de cerfs-volants - Fête de la musique - Harmonie et chorale Stade Marcel Clément
-----------------------------------	---

Vendredi 28 Juin	Assemblée générale du Judo Club 19h00 Salle de sports
-------------------------------	--

Dimanche 30 Juin	Kermesse des écoles Ecole Jules Leroux ou salle de sports
-------------------------------	---



www.bertry.fr
PanneauPocket

Samedi 06 Juillet	Réunion d'information A.L.S.H. 10h00 Salle Gambetta
Sam/Dim 06 & 07 Juillet	Fête communale / Fête foraine Place Fiévet
Samedi 13 Juillet	Concours de Pétanque 2000 14h30 Parc de la Brasserie
Dimanche 14 Juillet	Levée des couleurs 08h00 Monument aux Morts Soirée grillades / Retraite aux flambeaux / Feu d'artifice Stade Marcel Clément
Dimanche 21 Juillet	Tournoi de foot « Jules Mairesse » sixte organisé par l'U.S.B.C. Stade Marcel Clément
Vendredi 26 Juillet	Sainte Anne / Messe / Concert Messe 10h00 / Concert 20h00 Chapelle Sainte Anne Kermesse de l'A.L.S.H. 18h00 Ecole Jules Leroux ou salle de sports
Samedi 17 Août	Concours de Pétanque 2000 14h30 Parc de la Brasserie



Téléchargez l'application PanneauPocket sur votre smartphone, saisissez la code postal de la commune, ajouter le aux favoris en cliquant sur ♥ et recevez toutes les notifications des infos de la commune.

BERTRY
Salle de sports - rue Jules Guesde

Foire Gastronomique

16 ET 17 MARS 2024

Nombreux exposants
Entrée gratuite
Animations
Paniers garnis à gagner

www.bertry.fr  IP.N.S.

BERTRY

Bibliothèque

Inscription famille : 10€ / an

Mercredi 14h00 - 15h30
Samedi 10h00 - 11h30

Parking salle de sports
rue Jules Guesde

#5 *Retrospective 2023*



Cérémonie des voeux



Foire gastronomique



Soirée du patrimoine



Brocante petite enfance



Championnat boxe Thaï



Concert de printemps



Paris-Roubaix



Chasse à l'oeuf



Repas du 1^{er} mai



8 mai



Braderie-brocante



Fête de la Musique



Fête des écoles



Fête communale



Nettoyons la nature



14 juillet



Fête de l'A.L.S.H.



Concert de Sainte Anne



Messe de Sainte Anne



Visite du SIAVED forum jeunes



Inauguration du « 12 »



Semaine bleue



Loto de l'U.S.B.C.



Noël des associations



Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et potentiellement mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour** (Illustration of a woman opening a window)
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver** (Illustration of a woman and a technician with a boiler)
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes** (Illustration of a man with a barbecue)
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson** (Illustration of a boiler)

www.prevention-maison.fr

Santé publique France

Si on respire du monoxyde de carbone :

- Il va dans les poumons,
- on a mal à la tête,
- on a envie de vomir.

Le monoxyde de carbone vient de ces appareils :

- Cuisinières
- Chauffe-eau
- Chauffage d'appoint
- Poêle

Pour se protéger :

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Bien utiliser vos appareils : n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer, n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement, les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

Si vous vous situez dans un local avec un appareil fonctionnant avec une énergie combustible (bois, charbon, gaz (naturel, butane, propane), essence, fuel, éthanol) et que vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements, c'est peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

Dans ce cas, aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtre, arrêtez les appareils à combustion si possible, évacuez les locaux et bâtiments, appelez les secours. Ne réintégrez pas les lieux sans avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Toutes les informations sur :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>



Au terme du déploiement du Système d'Information sur les Armes (SIA), l'ensemble des détenteurs d'armes à feu devront disposer d'un compte pour conserver leur droit à détenir des armes. A ce jour, seuls les détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser (majeurs) sont concernés par cette mesure.



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R61698>



Comment créer mon compte dans le SIA (Système d'information sur les Armes)

Vous ne disposez pas encore de compte sur l'espace détenteur ? Voici les différentes étapes pour créer votre compte :

0 Avant de commencer

- Je m'assure que j'ai une adresse mail. Elle est indispensable à la création de compte.
- Je scanne ou je prends en photo les documents qui me seront utiles : pièce d'identité, justificatif de domicile et selon ma situation : permis de chasser, licence, ...
- Je me munis de mon numéro de SIA si j'en possède un.

1 Aller sur le site

Je me rends sur <https://sia.interieur.gouv.fr>

2 Créer son compte

Je clique sur "Créer mon compte".

3 Choisir sa catégorie

Je choisis ma catégorie (plusieurs choix possibles) :

Chasseur

Licencié

Non licencié

Collectionneur

Métier & Association

À partir du

08/02/22	08/03/22	05/04/22	07/06/22	fin 2022
Biathlète & Tireur de ball-trap		Tireur sportif (ancien licencié / arme hétéroce ou trouvée)		

4 Respecter les étapes

Je remplis bien tous les champs et j'importe les documents justificatifs (ma pièce d'identité, mon permis de chasser, ma licence, ...) à chaque fois que cela m'est demandé pour passer à l'étape suivante.

5 Valider à l'aide du code

Je saisis le code qui est dans l'image et je prends connaissance des mentions légales. Je coche les cases avant de valider.

Code*
XVv748

Je déclare que les informations fournies sont exactes et que toutes fausses informations sont de nature à engager la responsabilité du signataire *

Lire les conditions générales d'utilisation *

6 Activer son compte

Le système vient de m'adresser un mail de confirmation de création de compte. Je clique sur le lien d'activation que je viens de recevoir.

7 Sécuriser son compte

- J'y suis presque ! Je choisis maintenant le mot de passe pour mon compte. Il m'est strictement personnel.
- Je choisis et je réponds à 3 questions différentes qui me serviront à récupérer mon identifiant en cas d'oubli.

8 Valider

Je valide et j'ai fini : mon compte est créé ! Je reçois un justificatif dans ma boîte mail.

9 Compte activé

J'ai maintenant un compte dans le SIA et un numéro SIA qui me suivra tout au long de ma vie de détenteur d'arme. Je peux me connecter immédiatement pour le consulter.

10 Rester en règle

- Je peux de nouveau acquérir des armes.
- Je peux aussi gérer mon râtelier numérique et effectuer des démarches quand je veux en me connectant simplement à mon compte SIA.



La vitesse des véhicules dans le village, un souci majeur !

Régulièrement nous avons des réclamations sur la vitesse des véhicules en centre-ville ou sur les artères principales.

Mais revenons aux bases du code de la route : Les priorités à droite

Lorsqu'il n'y a pas de signalisation, il faut appliquer la règle de la priorité à droite.

(Article R415-5 du code de la route)

Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur.

En d'autres termes, dès lors que l'intersection abordée ne comporte pas de signalisation, il vous faut céder le passage à droite.

Il n'y a donc aucune raison d'ajouter des panneaux de priorité à droite à chaque carrefour, la priorité à droite étant la règle de base de la circulation.



La vitesse : 

Nous rappelons qu'une bonne partie de la circulation en centre-ville est limitée à 30 km/h. Lors du diagnostic pour l'étude de la circulation autour de l'école maternelle, nous constatons des excès de vitesse important sur ces secteurs... notamment aux heures de départ ou retour du travail.

La pose de coussins berlinois qui pourraient réduire un peu la vitesse des véhicules crée de nombreux désagréments qu'ils soient sonores ou « vibratoires ». Où les placer ?

Les écluses qui sont assez fonctionnelles sont très difficiles à implanter en agglomération au regard des entrées de propriétés.

Peu de solutions existent donc mise à part la répression par les forces de l'ordre.

Petit conseil : Si tous les Bertrésiens roulaient à 30 Km/h en centre-ville, la vitesse se réduirait fortement ...Il est tout de même assez difficile de doubler en agglomération !

Il en est de même pour tous ces stationnements anarchiques sur les trottoirs ainsi que pour les véhicules « tampons » qui gênent...

Un peu de civisme semble être la meilleure solution à tous ces soucis MAIS

Stationnement très gênant :
sur une place réservée aux
personnes handicapées, au
transporteurs de fonds, sur
une piste cyclable, sur un
trottoir sauf pour les deux
roues...

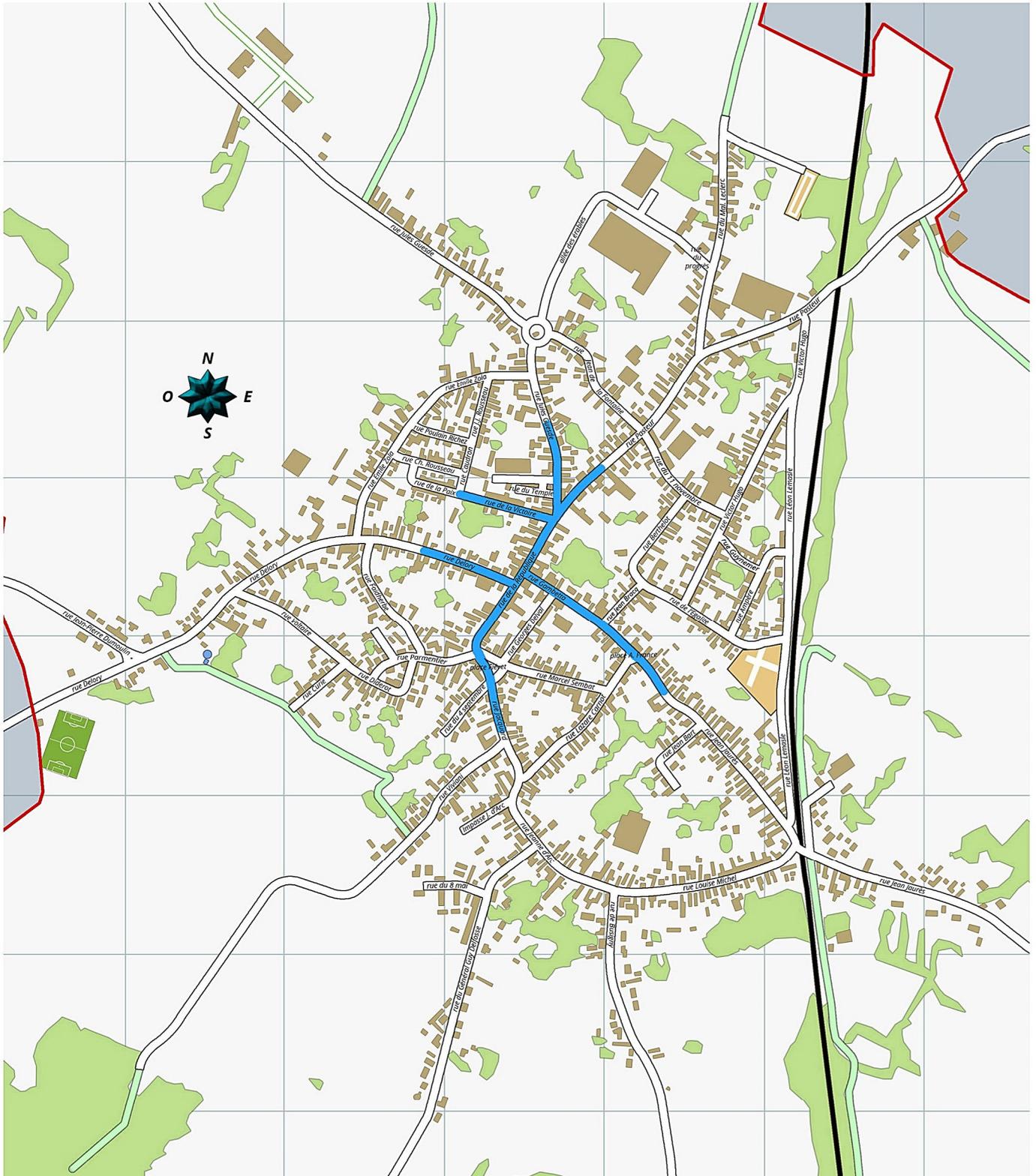
4ème classe

135 €



#9

Les zones 30 km/h



Zone 30 km/h

10 *Démarchage à domicile, comment repérer les arnaques !*

Le démarchage à domicile, aussi appelé porte à porte ou vente hors établissement, consiste à se déplacer au domicile des clients ou sur leur lieu de travail pour vendre des produits ou des services. Le démarchage à domicile est soumis à une réglementation spécifique, protectrice du consommateur. Mais certains délinquants utilisent ce prétexte pour pénétrer dans votre logement afin de commettre un vol ou effectuer un repérage.

Attention !

Le démarchage à domicile est interdit lorsque le consommateur a manifesté de manière claire et non ambiguë ne pas vouloir faire l'objet d'une visite. Le fait de contrevenir à cette interdiction est puni d'1 an d'emprisonnement et 150 000 € d'amende. Il est également interdit d'effectuer un achat auprès d'un autre vendeur à domicile indépendant.

Démarchage : distinguer le vrai du faux

Les "vrais" démarcheurs sont des travailleurs indépendants ou rattachés à une entreprise (des VRP : voyageur représentant et placier), qui doivent pouvoir justifier de leur identité et de leur profession. Le contrat signé doit aussi respecter plusieurs conditions (délai de rétractation, devis, conditions de paiement) pour être considéré comme valide.

Les "faux" démarcheurs utilisent le prétexte du porte-à-porte pour s'introduire chez vous afin d'effectuer un repérage en vue d'un cambriolage ou de voler de petits objets de valeur. Ils agissent en général par deux. Une visite inattendue

Les vérifications à faire face aux démarcheurs.

Les bons gestes : si un démarcheur se présente à votre porte, quelques bons réflexes :

- Si vous le pouvez, vérifiez le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte (par le visiophone ou le judas).
- Exigez la présentation d'une carte professionnelle.
- Ne signez rien avant d'avoir le devis en main.
- Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque, surtout antidaté.
- En cas de doute, proposez d'appeler l'organisme professionnel auquel est rattaché le démarcheur.
- Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez immédiatement le 17 pour faire intervenir la gendarmerie.

L'abus de faiblesse.

L'abus de faiblesse est le fait de vendre un produit ou de faire signer un devis à une personne en profitant de son ignorance, de sa faiblesse physique ou mentale. Le vendeur a connaissance de la vulnérabilité de la personne et peut aller jusqu'à exercer des pressions répétées pour manipuler la victime de manière à obtenir son consentement. Vous, ou un de vos proches, êtes victime d'un démarchage abusif menant à un abus de faiblesse ? Des voies de recours existent pour contester et annuler les contrats souscrits. Consultez-les ici.

Vous pouvez également déposer plainte en vous rendant dans le commissariat ou la gendarmerie de votre choix. La plainte sera ensuite transmise au procureur de la République pour qu'il décide des suites à donner à l'affaire.

Droit de rétractation.

Le droit de rétractation permet au client d'annuler le contrat dans un délai de 14 jours, sans avoir à justifier sa décision et sans supporter d'autres coûts (hormis d'éventuels frais de retour). Le délai court à compter du lendemain de la réception du bien ou de la conclusion du contrat pour les prestations de services. Si le vendeur à domicile ne fournit pas les informations sur le droit de rétractation, le délai de rétractation est prolongé de 12 mois à compter de l'expiration du délai de 14 jours initial. Lorsque la communication des informations intervient pendant cette prolongation, le droit de rétractation expire au bout de 14 jours à compter du jour où le client a reçu les informations.



11 *La végétalisation du cimetière*

Depuis plusieurs années, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires dans nos cimetières. Le désherbage est donc mécanique et prend énormément de temps.

La commune a donc décidé de s'adapter et de choisir l'option végétalisation des allées de l'ancien cimetière. Concrètement, au lieu d'arracher l'herbe, les employés ont procédé à l'enherbement avec un mélange de graminées à croissance lente. Il ne faudra tondre ces allées que 3 ou 4 fois par an au lieu de désherber régulièrement.

C'est cette manière qui a été empruntée aux cimetières militaires ou anglo-saxons et germaniques. Outre la facilité d'entretien (par rapport au désherbage), cette solution crée un chaînon supplémentaire dans le maillage écologique, donne au cimetière une fonction d'espace vert et crée des conditions plus propices au recueillement.

En invitant la nature à reprendre sa place dans les cimetières, la commune participe au développement de la vie sauvage, à la mise en compte de la biodiversité, à la préservation et au respect de l'environnement.

Attendons maintenant le résultat !



#12 *La fibre*

La fibre dans tous les bâtiments communaux

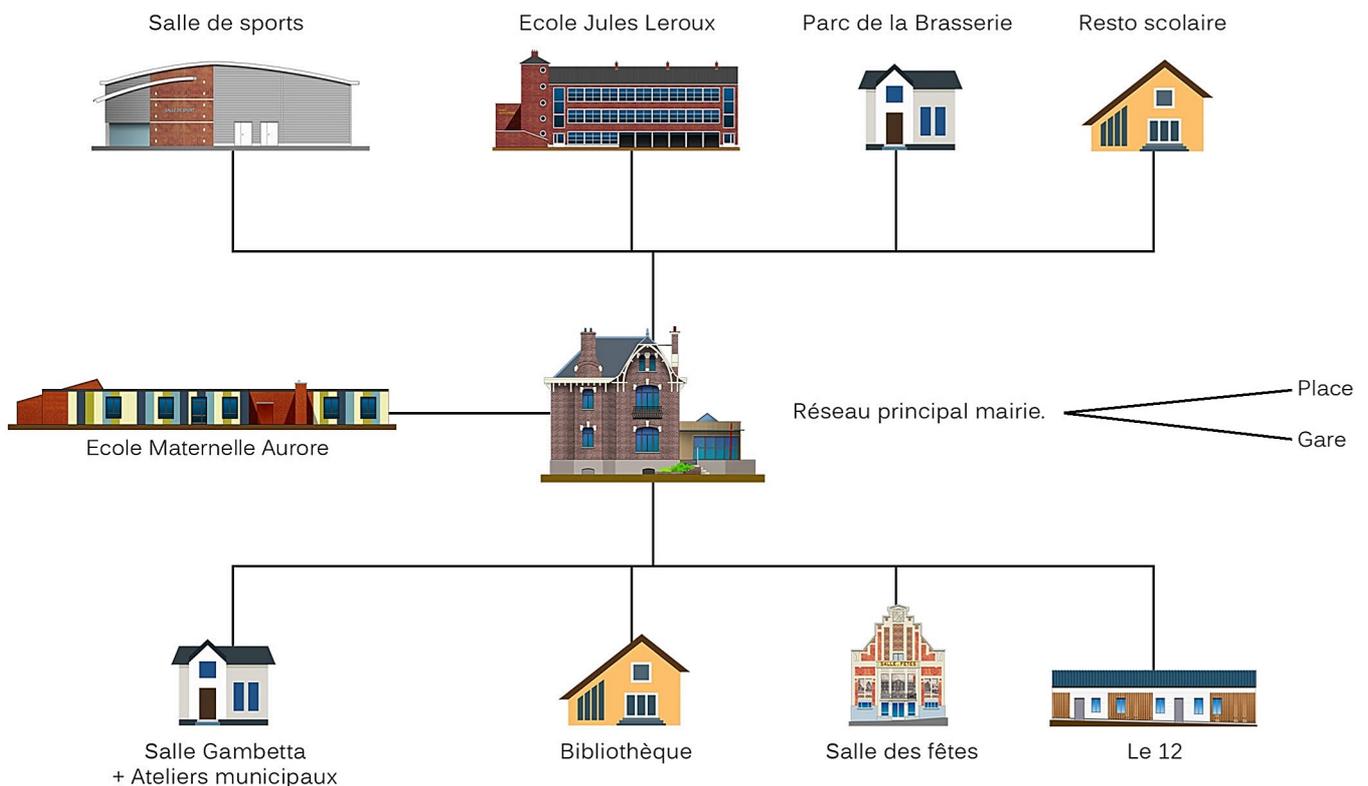
Profitant de la pose des caméras et de la présence de l'entreprise SOFRATEL, il nous est apparu judicieux et intéressant d'équiper nos bâtiments communaux de la fibre.

Ce raccordement avec un central en mairie nous permettra une liaison numérique dans chaque espace, nous donnera les moyens de commander à distance divers ustensiles (chauffage, entrées, etc...) et plus simplement d'équiper chaque bâtiment d'internet en WI-FI.

Des WI-FI temporaires d'extérieur seront également installés permettant ainsi une meilleure communication lors de nos événements festifs. (braderie, fête communale, événements sportifs, etc...)

Un seul raccordement à la fibre réalisé en mairie suffira à gérer cet ensemble. Par sécurité, un second branchement sera dédié exclusivement aux services administratifs de l'hôtel de ville. Cette solution nous permettra de résilier les divers contrats avec des opérateurs pour n'en conserver qu'un seul plus important.

Tous ces équipements seront installés au fil du temps en fonction du budget et des divers projets de la collectivité.



13 *Consultation infantile*

Tous les 2ème jeudis après midi de chaque mois, à la maison médicale (Espace Santé Pasteur) dans l'ancien bureau du Dr. Kucharczyk de 14h00 à 16h00. Consultations assurées par la puéricultrice de secteur Mme DHAUSSY et le médecin généraliste de P.M.I. Dr. LECLERCQ-PAMART.

Consultations sur rendez-vous : 03 59 73 39 20

Accompagnement par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Pour favoriser l'accueil de l'enfant à naître et son développement harmonieux au sein de sa famille, le Département participe grâce à son service de PMI à la promotion de la santé des futurs parents dès la grossesse et de l'enfant jusqu'à l'âge de 6 ans.

Services proposés par la PMI :

Vous attendez un enfant

Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) veillent au bon déroulement de votre grossesse en proposant des consultations prénatales et postnatales et un suivi à domicile.

Vous souhaitez allaiter votre enfant

Le Département du Nord accompagne les familles qui font le choix de l'allaitement.

L'accueil de votre enfant

Pour le bon épanouissement de l'enfant, le Département assure le suivi, l'accompagnement et le contrôle de la qualité des modes d'accueil de la petite enfance : crèches collectives ou familiales, jardins d'enfants, assistants maternels, maisons d'assistants maternels...

Votre enfant a moins de 6 ans

Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) assurent un suivi préventif de la santé de votre enfant. À l'âge de 4 ans, le bilan de 4 ans vous sera proposé. Il vise à repérer toute difficulté qui pourrait retentir sur l'adaptation de votre enfant à la vie scolaire.



2024 :

- Jeudi 11 janvier
- Jeudi 08 février
- Jeudi 14 mars
- Jeudi 11 avril
- Mai : Férié
- Jeudi 13 juin
- Jeudi 11 juillet
- Jeudi 08 août
- Jeudi 12 septembre
- Jeudi 10 octobre
- Jeudi 14 novembre
- Jeudi 12 décembre

Tél : 03 59 73 39 20

14 *Mobilité - Sécurité des piétons*

Pour une meilleure sécurité des enfants « piétons »

Il y a quelques mois, l'ADEME proposait aux communes volontaires des financements sur le projet d'amélioration de la sécurité des piétons en centre-ville. Les aménagements et les actions prévus concernent essentiellement les enfants des écoles.

Dans un premier temps, nous avons posé des plots lumineux sur les différents passages piétons les plus dangereux sur les départementales. La visibilité de ces équipements semble franchement améliorée la nuit.

Des poteaux à proximité des divers passages piétons de la commune devraient être posés. Ceux-ci limitent le stationnement à proximité et facilite la visibilité.

Des poteaux de voirie et des balises souples empêcheront en divers endroits dangereux le stationnement anarchique.

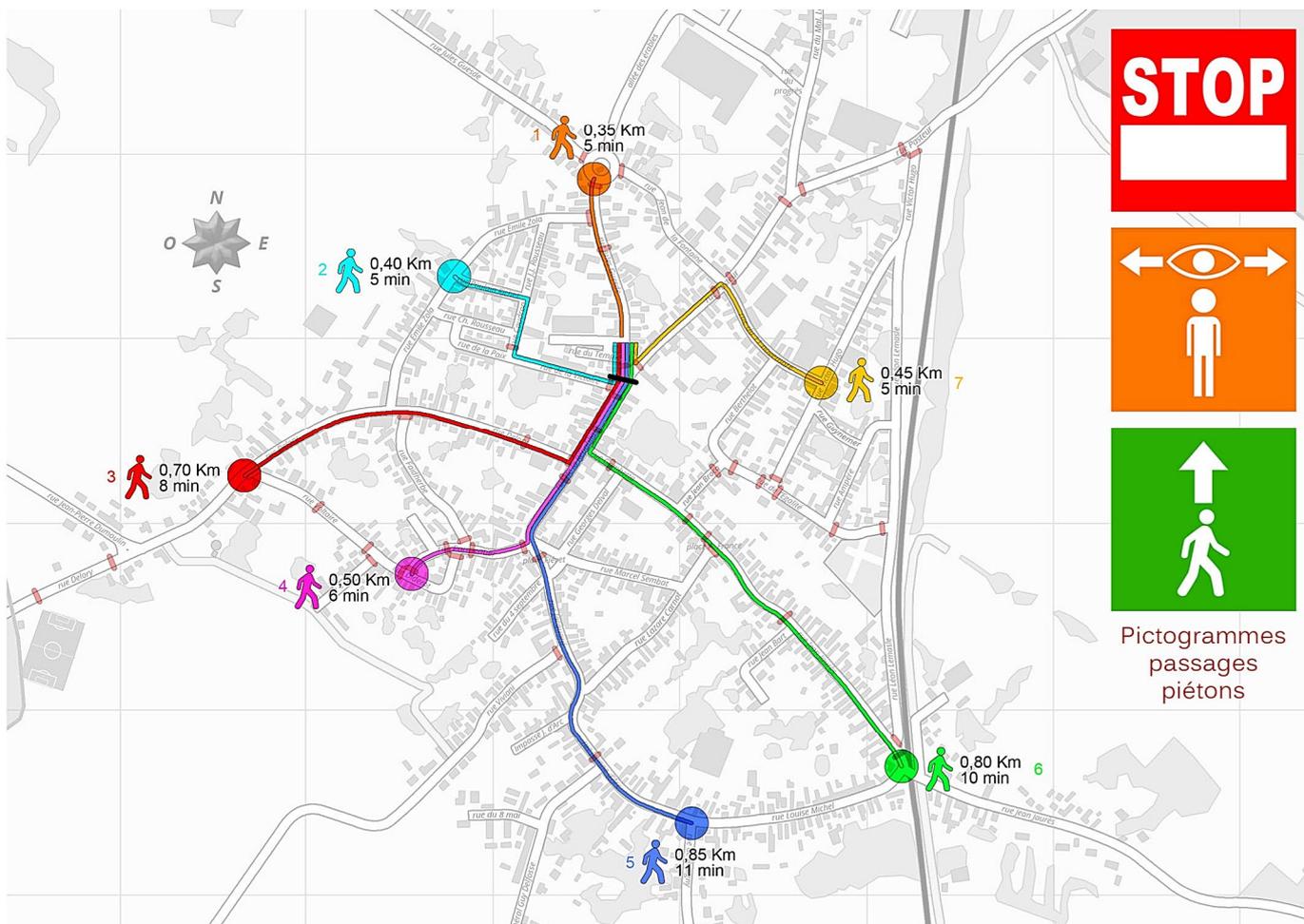
Enfin et c'est la partie du projet qui intéressait le plus l'ADEME, nous allons mettre en place de lignes dites de « METRO » dans le village. Une forme assez originale de pédibus. Ces parcours sont matérialisés par des « empreintes de pas » coloriés sur les trottoirs. Devant chaque passage piétons, des pictogrammes rappelleront aux enfants les consignes avant de traverser.

Et enfin, en liaison avec les jeux olympiques 2024 de Paris, un petit livret sera remis aux élèves qui inscriront dessus les jours où ils sont venus à pied. Une validation certifiée sur l'honneur même à cet âge !

Des prix seront remis en fin d'année scolaire.

Coût global du projet : 19 421 €

Financement ADEME : 50%



15 Téléthon 2023



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Bertry 2023 : **4 187,65 €**

Repas dansant



MENU COUSCOUS
SAMEDI 10 FÉVRIER 2024
RENDEZ-VOUS À 19H00 À LA SALLE
DES FÊTES DE BERTRY
ADULTE : 20€
ENFANT : 10€

MENU COUSCOUS AVEC FROMAGES ET
DESSERT.

MENU ENFANT -12 ANS LASAGNES ET
DESSERT

BOISSONS NON COMPRIS
1 BOISSON OFFERTE (KIR, MUSCAT OU
BIERE)

CHÈQUE À ADRESSER À L'ORDRE DE
L'USBC

RÉSERVATIONS AU 06/19/07/13/11



I.P.N.S NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'Harmonie de Bertry organise

LOTO

14 JANVIER 2024 à 15H
Salle des fêtes de Bertry, ouverture à 12h30

**Plus de 3500€
de lots !**



- 2€ le carton
- 10€ les 6
- 20€ les 14
- 1,50€ le carton à partir du 21^{ème}

Buvette et petite restauration sur place

5 séries • Série spéciale enfants gratuite • Bingo...
Réservation recommandée au 06 14 35 84 05

BERTRY

IPNS

16

Analyse d'eau



DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



NOREADE C.E. BEAUVOIS EN CAMBRESIS

Lille, le 19 décembre 2023

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE BERTRY
Mairie
rue Léon Gambetta
59980 BERTRY

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	jeudi 19 octobre 2023 à 08h45
Unité de gestion		00315049		par :	PIN
Installation		0038	NOREADE C.E. BEAUVOIS EN CAMBRESIS	Type visite :	P2
Point de surveillance	TTP	000857	BERTRY PRODUCTION	Commune :	BERTRY
Localisation exacte	P	0000001164	RESERVOIR		
			AVAL RESERVOIR		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12,2 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,5 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	629 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,70 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,80 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

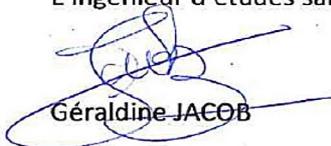
Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
Type de l'analyse : DIV Code SISE de l'analyse : 00315049 Référence laboratoire : LSE2310-53410

MÉTABOLITES PERTINENTS	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Chlorothalonil R471811	0,246 µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00315049)

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre Chlorothalonil R471811. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration du pesticide concerné reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.

Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Géraldine JACOB



«Notre système de santé, c'est aussi à chacun d'en prendre soin.»

Chacun de nos comportements a un impact sur le fonctionnement du système de santé. Adopter certains **bons réflexes** peut contribuer à prendre soin de sa santé et de celle du système.

Annuler les rendez-vous de santé que l'on ne peut pas honorer

Noter son rendez-vous dans un agenda et programmer un rappel reste essentiel pour éviter les oublis.

En cas d'empêchement et afin que le créneau profite à d'autres patients, **annuler son rendez-vous immédiatement** par téléphone ou sur la plateforme de réservation est LE bon réflexe.

Pour optimiser le temps de consultation et votre prise en charge, listez les symptômes, questions et toutes informations nécessaires au médecin.

Prendre la carte Vitale lors des rendez-vous santé

Pour diminuer les démarches administratives, et obtenir des remboursements plus rapides, il faut **présenter la carte Vitale, à jour** lors de ses rendez-vous de santé.

Pour un meilleur suivi, pensez également à [Mon Espace Santé](#). Grâce aux données que vous enregistrerez dans cet espace, le médecin aura les bonnes informations afin de formuler le bon diagnostic.

Appeler le 15 en cas d'urgence

Les services d'urgences sont réservés aux cas les plus graves. En cas de doute, **appelez le 15** pour bénéficier d'une orientation adaptée.

Si vous avez besoin de voir un médecin rapidement et que le vôtre n'est pas disponible : consultez la carte des lieux de soins à proximité sur [santé.fr](#).

Pour en savoir plus rendez-vous sur [bonsreflexes.ameli](#)

TÉLÉCHARGER VOTRE ATTESTATION D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES SUR VOTRE COMPTE AMELI

Vous êtes en arrêt maladie et vous souhaitez obtenir une attestation d'indemnités journalières?

Pour gagner du temps et télécharger en toute simplicité votre attestation, rendez-vous sur [votre compte ameli](#), rubrique *Mes démarches*, ou sur votre application rubrique *Mes documents*.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur [ameli.fr](#) !

Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à [ameli.fr](#)

Bertry Infos
Décembre 2023
www.bertry.fr

Une ville où il fait bon vivre

Mairie de Bertry
1, rue Léon Gambetta
59980 BERTRY

03 27 75 18 02
mairiedebertry@orange.fr

20
TERRE
DE JEUX
24

BERTRY

Ce certificat atteste
de l'obtention du label
Terre De Jeux 2024
par la commune de **Bertry**.



TONY ESTANGUET, Président de PARIS 2024